



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

AMBASSADE DE MADAGASCAR
EN FRANCE

FORMALITE DE DEMENAGEMENT DEFINITIF

Je soussigné(e) :

Profession :

Déclare sur l'honneur,

- Avoir effectué un long séjour de :

Ma dernière résidence (en France) étant :

Et partir m'établir à (nouvelle adresse à Madagascar) :

Aux environs du :

Date à laquelle je quitterai ma résidence actuelle

-Emporter avec moi ce qui m'appartient comme objets, effets personnels, mobiliers (cf liste jointe) ayant servi au cours dudit séjour (a) ;

je m'engage à ce que les articles dont il s'agit, importés pour mon usage personnel, ne soient pas destinés à une fin commerciale.

Réservé à l'Ambassade de Madagascar

N° du passeport :

Vu pour la certification de la signature ci-contre

De M, Mme, Mlle,

Signature :

Fait à Paris, le

Notes :

- (a) Préciser la période de séjour et lieu de résidence habituelle hors de Madagascar
- (b) Ces affaires doivent être usagées, avoir été la propriété du requérant depuis au moins six mois et pour les véhicules, depuis au moins un an (deux voitures légères par famille dont une par conjoint)
- (c) Pièces requises : carte consulaire à rendre, photocopie de la carte de séjour, droit consulaire €, la photocopie des pages (identité, délivrance et validité) du passeport.
- d) Ce certificat sur preuve d'un visa de sortie définitive du lieu de résidence quittée, est valable trois mois à compter de la date d'arrivée au nouveau domicile